

Déclaration des Performances

N° MC / 7.2 / V1

1. **Code d'identification unique du produit type :**
CERMIPLUS 2.0
2. **Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement (UE) n° 305/2011 :**
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
3. **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Mortier – colle amélioré, avec temps ouvert allongé, destiné à la pose intérieure et extérieure
4. **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 du Règlement (UE) n° 305/2011 :**
Société CERMIX, rue de la belle croix, 62240 DESVRES
5. **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
6. **Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
Niveau 3
7. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
Le L.G.A.I Technological Center S.A laboratoire notifié n°370 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 et a délivré un rapport d'essai.
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable
9. **Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe E	EN 12004-1 : 2017
Dégagement de substances dangereuses	Voir Fiche de Données de Sécurité	
Adhérence :		
- Adhérence initiale par traction	$\geq 1 \text{ N / mm}^2$	
Durabilité pour		
- L'adhérence par traction après vieillissement thermique	$\geq 1 \text{ N / mm}^2$	
- L'adhérence par traction après immersion dans l'eau	$\geq 1 \text{ N / mm}^2$	
- L'adhérence par traction après cycles de gel- dégel	$\geq 1 \text{ N / mm}^2$	

10. **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par M.SCHLOUPT
Fonction du représentant de la société : Président
À DESVRES, le 13 Septembre 2019

